

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2024 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-quatre le six décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

# Étaient présents :

☑ Gérard DELANEF	☑ Hervé BAROYER	☑ Nicolas POULAIN	
☑ Gérard HARCHAOUI	☑ Jean BARRE		
☑ Virginie BELLET	☑Line MERLIER		
☑Alain POREE DU BREIL	☑Laurence BOITEUX		
☑Christian MERLIER	☑ Malika THIERRY		

### Absent(s) ayant donné procuration :

☑ Sylvie BAROYER donne pouvoir à Hervé BAROYER

### Absent (s) non excusé (s):

☑ Rachel PEREIRA ARAUJO

☑ Aude M'BANGAS

 $\overline{\mathbf{V}}$ 

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 19h40

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame Virginie BELLET est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir fait la lecture approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Octobre 2024.

#### **DELIBERATION 53-2024: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION VITAL CRISOLLES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant la demande de subvention déposée par l'association Vital Crisolles d'un montant de 1000 €.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants			
Nombre de voix POUR	0		
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Nicolas POULAIN, Sylvain BAROYER	
Nombre d'ABSTENTION	0		

des membres présents et représentés, décide :

<u>Article 1</u>: De refuser la demande de subvention déposée par l'Association Vital Crisolles pour l'année 2025, d'un montant de 1000 €.

<u>Article 2</u>: D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 54-2024 : TARIF DU REPAS DES AINES POUR LES PERSONNES EXTERIEURES OU LES MOINS DE 60 ANS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer le tarif du repas des aînés prévu le 6 Janvier 2025. Le tarif prévu est de 35€ pour toute personne extérieure à la Commune ou âgée de moins de 60 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants			
Nombre de voix POUR	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Nicolas POULAIN, Sylvain BAROYER	
Nombre de voix CONTRE			
Nombre d'ABSTENTION			

des membres présents et représentés, décide :

<u>Article 1:</u> D'approuver le tarif fixé à 35 € pour le repas des aînés, pour toute personne extérieure à la Commune ou âgée de moins de 60 ans.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



### **DELIBERATION: 55-2024: DM N° 3: POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE BLM POUR L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir payer la facture de BLM d'un montant de 22 798.45 €, relative aux travaux sur la toiture de l'église. Pour cela il est impératif d'avoir recours aux opérations suivantes :

Virement de : - 16 369.54 € via l'opération n° 022024 Virement de : - 6 428.91 € via l'opération n° 032023

Transfert en dépenses d'investissement : + 22 798.45 € au compte 2131 Bâtiments Publics

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants			
Nombre de voix <b>POUR</b>	12	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Laurence BOITEUX, Malika THIERRY, Nicolas POULAIN, Sylvain BAROYER	
Nombre de voix CONTRE			
Nombre d'ABSTENTION			

des membres présents et représentés, décide :

Article 1 : D'approuver la décision modificative du budget, et d'avoir recours aux opérations suivantes :

Virement de : -16 369.54 € via l'opération n° 022024

Virement de : -6 428.91 € via l'opération n° 032023

Transfert en dépenses d'investissement : + 22 798.45 € au compte 2131 Bâtiments Publics

<u>Article 2</u>: D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.



### **QUESTIONS DIVERSES**

- Modification de l'âge à sélectionner pour la liste du repas des aînés, passer de 60 ans à 65 ans. Pour l'année 2026 : à soumettre à un vote au prochain conseil
- Vente d'une remorque orange : 500 €, prochaine délibération
- L'article L2121-10 du Code Général des collectivités territoriales indique que la convocation au conseil municipal est transmise de manière dématérialisée, ou si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, et ce depuis la loi engagement et proximité N° 2019-1461 du 27 Décembre 2019.
- Dépôt du cerfa par L'APE pour la brocante du 11 Mai 2025
- Courrier de la famille LELONG pour le projet de plaque mémorielle sur le site de la MDA, maintien de la décision de nommer la MDA complexe sportif.
- Branches qui dépassent en haut de la rue Marcel Poulain, question du règlement de la facture en cas d'insolvabilité.
- Question de la vitesse dans le village : les stops étaient privilégiés, nombre de véhicules insuffisants.
- Question des assurances de la mairie et de la possible résiliation à cause du nombre de sinistres.
- Déplanter les graminés à l'entrée de l'impasse Glifontaine.
- Question de l'éclairage au commerce, le mât métallique va être changé, Hervé demande un éclairage dans le tunnel : un ou 2 spot peuvent être mis à l'extérieur avec commande à l'intérieur
- Hervé BAROYER : soulève la question du terrain de foot, entretien de la pelouse : le tracteur de la commune fait des ornières
- Question du panneau d'affichage au mur de la mairie : mettre des dalles pour ne pas se salir les pieds.
- Malika THIERRY : soulève la question du mémorial, pas encore de date de début des travaux, déjà 13000 € touchés.
- Hervé BAROYER : question de la maison STOCHEL qui risque de s'effondrer : monsieur le Maire indique que c'est du privé.

Fin de la séance à 21h05

Le secrétaire de séance

Le Maire Gérard DELANEF